KPMG QUADRANT CONSEIL

Évaluation de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), 2018

Synthèse

Janvier 2019

dgefp
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

l'Europe s'engage pour l'emploi des jeunes
avec le Fonds Social Européen

I. Qu'est-ce que l'IEJ ?

Instrument financier de l'Union européenne, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) a permis de financer l'accompagnement de 370 000 jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation initiale ou continue) entre 2014 et 2017.

L'IEJ, un instrument financier dédié aux jeunes NEET

L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) est un instrument financier qui doit contribuer à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013. Celle-ci vise à faire face à l'élévation jugée préoccupante du chômage des jeunes en Europe à la suite de la crise de 2008. Réservée aux territoires les plus durement frappés par le chômage des jeunes, l'IEJ permet de financer des dispositifs en direction des jeunes NEET, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue. Conçue donc pour répondre à un enjeu conjoncturel, elle permet aussi de contribuer à l'évolution des politiques de l'emploi des jeunes en favorisant une approche où les NEET deviennent le public cible (approche dite par les NEET, cf. ci-dessous).

En France, l'État, via la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et par délégation les Directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), et les Régions mettent en œuvre l'IEJ dans **16 territoires. Sur la période 2014-2017, 671 M€ de crédits ont été programmés pour une enveloppe initiale de 622 M€.**

Qu'est ce qu'une approche par les NEET ?

Le terme de NEET renvoie à une catégorie statistique : les jeunes ni en emploi, ni en formation initiale ou continue. L'approche par les NEET vise notamment dans le cas français :

- à repartir de chaque jeune NEET, de ses caractéristiques et de ses besoins, pour lui proposer une approche adaptée, dans une logique de parcours ;
- à sortir d'une logique « en silo » dans laquelle chaque structure propose ce qui relève de ses compétences plutôt que ce qui correspond aux besoins des jeunes ;
- à aller à la rencontre des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail et non inscrits en tant que demandeurs d'emploi,
- et à s'ouvrir à de nouveaux acteurs et à de nouvelles solutions.

16 territoires bénéficient de l'IEJ entre 2014 et 2017

En France où le taux de chômage national des 15-24 ans atteint 24,5 % en 2012, 16 territoires, particulièrement affectés, bénéficient de l'IEJ entre 2014 et 2017 :

- 12 régions, dont les Conseils régionaux sont autorités de gestion (AG) pour l'IEJ : l'Aquitaine, l'Auvergne, le Centre, la Champagne-Ardenne, la Guadeloupe, la Haute-Normandie, l'Île-de-France (pour la Seine-Saint-Denis), le Languedoc-Roussillon, la Martinique, Midi-Pyrénées (pour la Haute-Garonne), le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Chacune dispose d'un Programme opérationnel régional (POR) IEJ ;
- 4 territoires où le Conseil régional a confié la gestion des fonds IEJ à l'État : la Réunion, Mayotte, la Guyane, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour les Bouches-du-Rhône).

Les territoires éligibles au financement IEJ

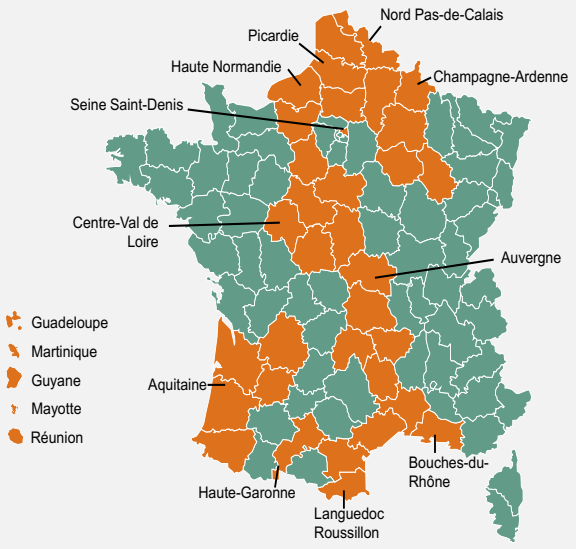

Un Programme opérationnel national spécifique (PON IEJ), réparti entre un volet central et un volet déconcentré

L'État, à travers la DGEFP, gère un Programme opérationnel national spécifique (PON IEJ) pour les territoires éligibles réparti entre :

- un volet « central » finançant les grands dispositifs nationaux, tels que la Garantie Jeunes (GJ) ou l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ;
- un volet « déconcentré » pour financer des actions sur les 16 territoires éligibles, piloté par les DIRECCTE.

II. Une évaluation mutualisée et ambitieuse

La DGEFP a conduit une évaluation d'impact 2018 à la fois sur le PO national et les 12 PO régionaux IEJ, combinant plusieurs méthodes d'évaluation. Elle répond à une obligation réglementaire de l'Union européenne.

Une évaluation d'impact basée sur la théorie

La méthode retenue repose sur une analyse de contribution qui est une approche spécifique de l'évaluation basée sur la théorie visant à en faire une démarche d'évaluation d'impact. Les hypothèses selon lesquelles l'action publique est supposée avoir des conséquences pour la société sont modélisées sous la forme d'une chaîne reliant une intervention et ses effets attendus de façon séquentielle. L'analyse de contribution propose un processus rigoureux et systématique d'inférence causale pour tester ces hypothèses, à charge et à décharge, ainsi que des explications alternatives aux changements attendus, de façon à renforcer le degré de confiance dans la contribution de l'intervention à un changement observé et apporter un jugement nuancé sur l'efficacité de l'intervention évaluée.

Quelle théorie pour l'IEJ ?

La première étape consiste à élaborer la théorie du programme, c'est-à-dire à expliciter la façon dont l'IEJ devrait aboutir aux impacts attendus.

Il s'agit donc de modéliser la manière dont l'IEJ, en influant sur les pratiques des autorités concernées, va faire évoluer les politiques de l'emploi des jeunes. Ces évolutions se répercutent sur les pratiques des acteurs de l'emploi et de l'insertion qui repèrent, accueillent et accompagnent les jeunes NEET et in fine favorisent l'accès ou le retour à l'emploi de ces derniers. Sept théories d'actions ont été identifiées et testées : l'IEJ en tant que porteur d'une ambition politique pour la jeunesse ; diffuseur de nouveaux concepts ; soutien à l'innovation ; apport de financements additionnels ; ou conditionnels ; modalité gestionnaire spécifique ; et constructeur de gouvernance.

Une approche multiple

Plusieurs démarches évaluatives ont été menées en parallèle et ont fait l'objet de rapports spécifiques (cf. la figure ci-dessous). L'évaluation basée sur la théorie intègre l'ensemble des résultats de ces travaux.

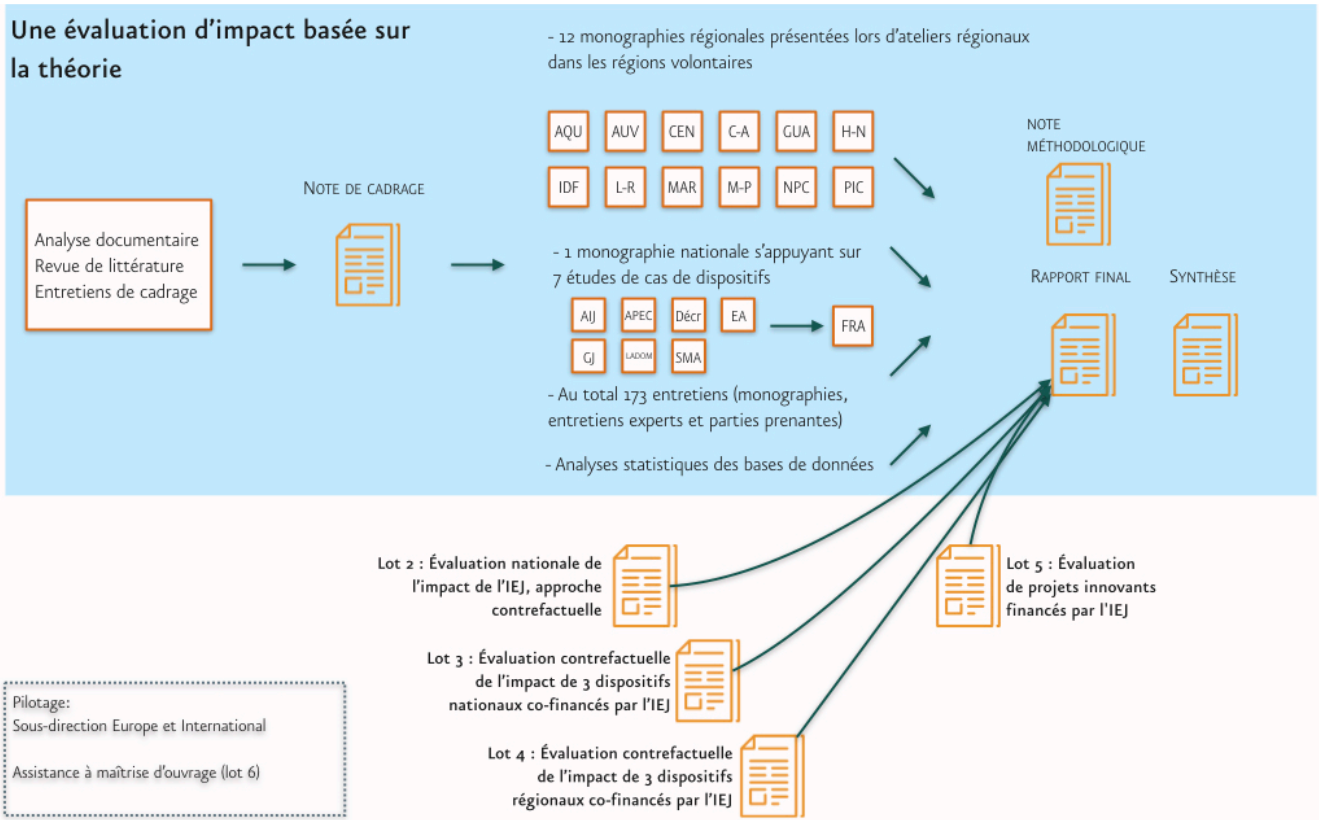

Que retenir ?

III. 370 000 jeunes bénéficiaires

Des objectifs quantitatifs atteints mais une occasion manquée de transformer les politiques de l'emploi en direction des jeunes en France.

Qui sont les bénéficiaires de l'IEJ ?

L'IEJ a atteint les objectifs quantitatifs fixés : entre 2014 et 2017, **369 000 jeunes de 16 à 25 ans sont entrés dans un des 1 676 opérations**[1] financées par l'IEJ, dépassant l'objectif initial de 360 000 jeunes. Au plus fort de la période, en 2015, près de 130 000 jeunes sont entrés dans des opérations cofinancées par l'IEJ, soit 21 % des 600 000 jeunes NEET des territoires éligibles[2]. Les dispositifs sont divers tant en montant qu'en nombre de participants et contenu des actions. Pour autant, la moitié des participants relève de deux dispositifs nationaux ; la **Garantie jeunes**, portée par les missions locales et l'**Accompagnement Intensif des jeunes** de Pôle Emploi. Des dispositifs historiques tels que le Service militaire adapté, des actions de formation des Régions et de nombreuses actions dédiées mises en place par les acteurs locaux sont également financées par l'IEJ.

Les jeunes entrés dans ces différentes actions sont âgés en moyenne de 21 ans, avec des variations selon les volets : les Régions accueillent ainsi un nombre plus important de jeunes non qualifiés, et le volet déconcentré plus d'inactifs. Le temps passé en dispositif varie également : de 4 mois en moyenne dans les dispositifs régionaux jusqu'à 7 mois sur le volet central.

	Volet central	Volet Déconcentré	Tous POR
Total participants	197 926	107 969	63 440
Sexe	F : 46,8 % - H : 53,2 %	F : 44,6 % - H : 55,4 %	F : 45,5 % - H : 54,5 %
Âge moyen	21 ans	21 ans	21 ans
Niveau de formation	≤ Brevet : 47 % ≥ Bac +2 : 19 %	≤ Brevet : 50 % ≥ Bac +2 : 15 %	≤ Brevet : 65,2 % ≥ Bac +2 : 31,4 %
Situation à l'entrée	Actifs : 89,7 % Inactifs : 10,3 %	Actifs : 67,2 % Inactifs : 32,8 %	Actifs : 86,0 % Inactifs : 14,0 %

Enfin, plus de 30 % des participants relevant du PON sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou de zones de redynamisation rurale (respectivement 42 000 et 49 000 jeunes ; données non disponibles sur les POR).

Un ciblage initialement non prévu sur les jeunes chômeurs peu qualifiés

L'approche par les NEET avait notamment pour objectif de toucher d'autres publics que ceux déjà pris en charge par les politiques de l'emploi des jeunes. Or, les jeunes les plus ciblés par les dispositifs financés sont les jeunes de 18-21 ans, chômeurs peu qualifiés, qui sont précisément les jeunes déjà les plus ciblés par les dispositifs (cf. figure ci-contre[3]). A contrario, seulement 17 % des participants à l'IEJ sont inactifs, contre 43 % des NEET en France.

Les PO régionaux et le volet déconcentré du PON en particulier ont tenté d'élargir la population touchée mais trop peu pour transformer les politiques en direction des jeunes.

Comment l'expliquer ?

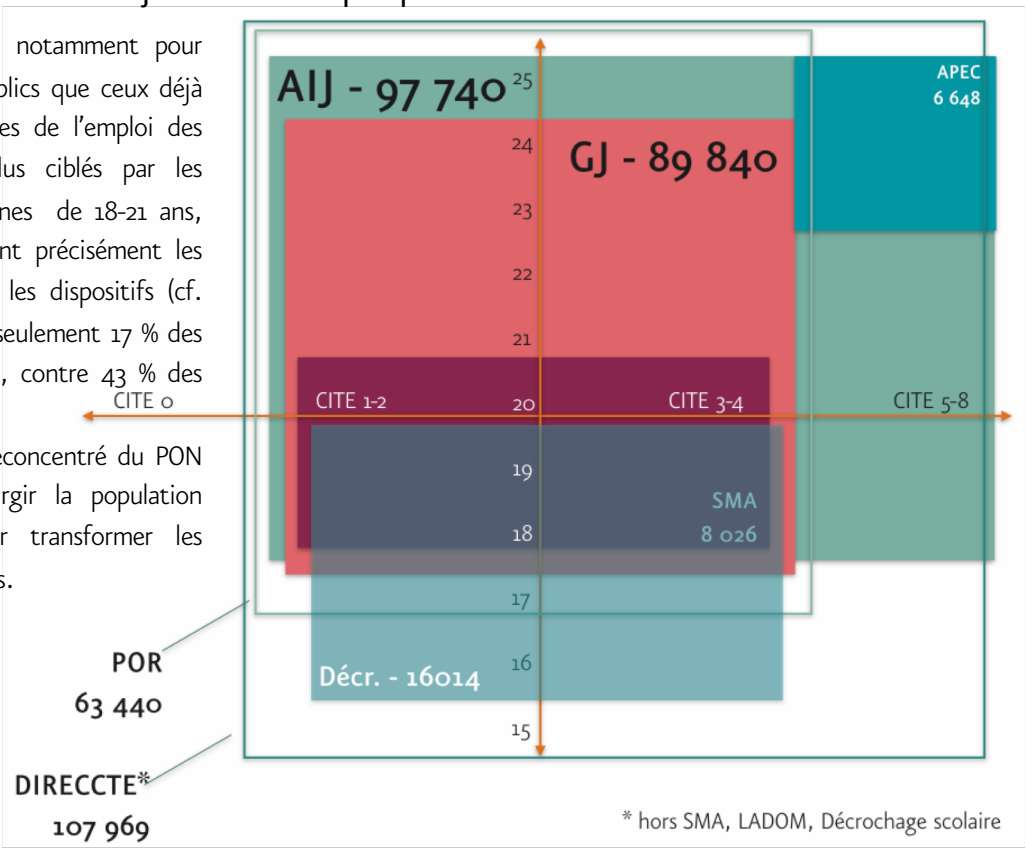

1. PON Central : 13 ; PON Déconcentré : 451 ; POR : 1 212 (y compris actions de formation des programmes régionaux de formation)
2. Le nombre de NEET est une estimation à un temps t de la situation des jeunes, celle-ci est mouvante. Ce flux est composé en partie de jeunes qui redeviennent NEET d'une année sur l'autre.
3. En abscisse, le niveau de formation selon la classification internationale type de l'éducation. CITE 2 correspond au brevet. En ordonnée, l'âge des jeunes.

Que retenir ?

III. Les NEET, un public difficile à appréhender

L'approche par les NEET se révèle pertinente pour identifier « les invisibles » et faire demain évoluer les politiques publiques de l'emploi, mais le concept reste difficile à comprendre et mettre en œuvre

Une notion complexe à appréhender

Les NEET s'avèrent une notion et un public complexe à appréhender pour les autorités de gestion et les opérateurs des dispositifs mis en place :

- La notion ne rentre pas dans les catégories usuelles des politiques de l'emploi menées en France. Celles-ci visent en effet en priorité les jeunes chômeurs non qualifiés. Dès lors, les acteurs impliqués dans l'IEJ ont souvent considéré les NEET comme une autre appellation pour les publics « vulnérables », « éloignés de l'emploi », voire simplement pour leurs publics habituels.
- La catégorie statistique des NEET représentant une part significative des jeunes (11,4 % des 15-24 ans en 2014), pour de nombreux acteurs, l'apport de moyens supplémentaires aux dispositifs existants devait suffire pour toucher mécaniquement un public plus important.
- Ce d'autant plus qu'une idée largement partagée était que les NEET étaient des jeunes « sans activité » en attente d'un soutien et que l'arrivée de financements supplémentaires devait permettre de les mobiliser.

Or, ces constats sont partiellement faux. Une proportion significative des jeunes NEET connaît des freins multiples dans l'accès à l'emploi (cf. la figure ci-dessous[4]), mais il s'agit d'un public qui n'est pas statique : il passe par des épisodes d'emploi précaire, de stage ou de formation. Une bonne partie, notamment les chômeurs, est déjà prise en charge par les dispositifs existants du Service public de l'emploi (SPE). D'autres ne souhaitent pas entrer dans les dispositifs par découragement ou défiance institutionnelle mais aussi pour des raisons personnelles (naissance, carrière artistique ou travail ponctuel non déclaré, etc.).

L'IEJ a ainsi mis en évidence la pertinence d'une approche par les NEET afin d'élargir le public cible à ceux qui ne recourent pas aujourd'hui au SPE. Atteindre ce public dans toute sa diversité impliquait cependant un changement majeur des pratiques des acteurs de l'emploi.

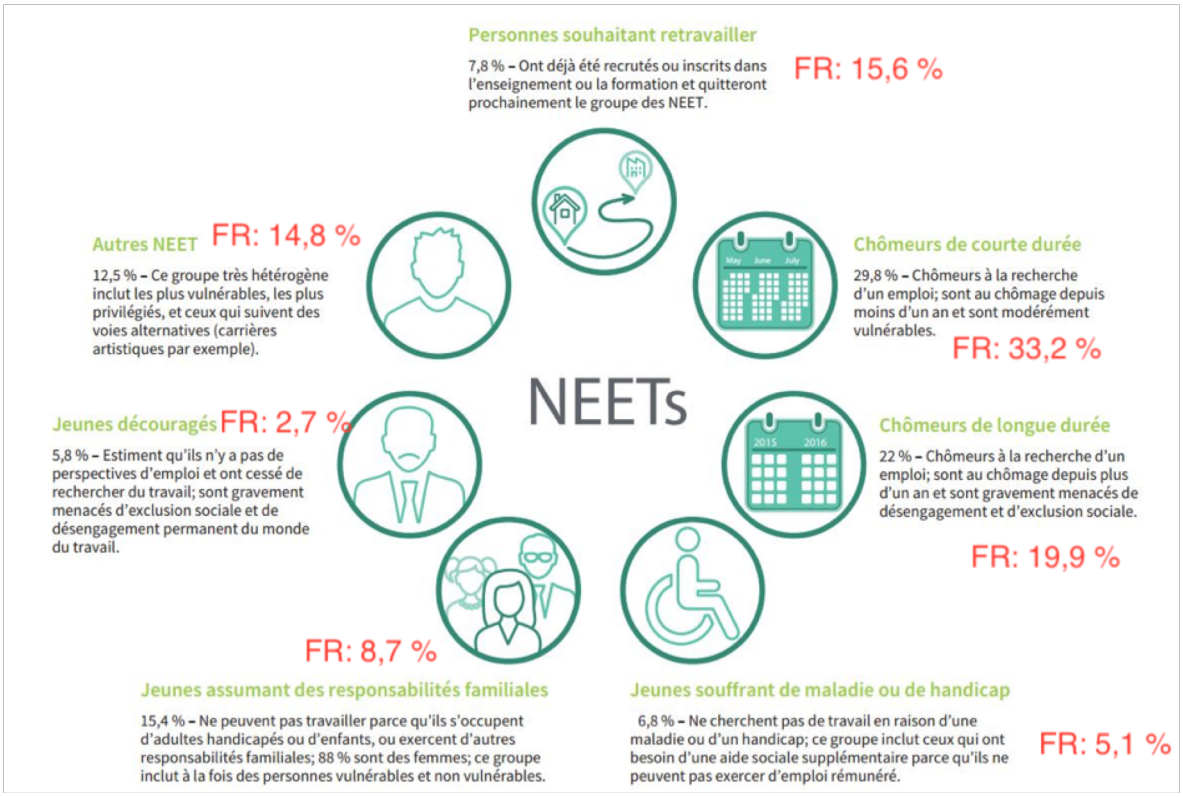

4. Source : Eurofound, 2016, dont données françaises ajoutées en rouge.

Que retenir ?

III. Un abondement majoritaire d'actions existantes

Si l'IEJ ne bouscule pas les politiques de l'emploi des jeunes, elle permet toutefois de renforcer ou expérimenter des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi

Des politiques de l'emploi des jeunes peu influencées par l'IEJ

Une approche par les NEET aurait nécessité de mener une réflexion approfondie sur les pratiques actuelles des acteurs et de partir des besoins des jeunes, sans rester sur une logique de répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Cependant, lors de la programmation de l'IEJ, les autorités de gestion ont **majoritairement choisi d'abonder les dispositifs existants** plutôt que de mettre en œuvre des actions nouvelles. Elles ont en effet été soumises à une double exigence : d'une part, **programmer les fonds le plus rapidement possible** pour répondre à l'enjeu conjoncturel du chômage des jeunes et d'autre part, **sécuriser les fonds** afin de s'assurer de leur bon usage et de limiter les risques associés aux opérations de contrôle à venir. Les crédits de l'IEJ étaient en outre trop limités, en comparaison des masses financières en jeu, pour constituer un enjeu à même de bousculer réellement l'agenda des politiques de l'emploi mises en œuvre par les autorités de gestion, qui obéissent à leur propre cycle de décision.

De vraies avancées cependant

Certaines autorités de gestion se sont cependant saisies de l'opportunité de l'IEJ au service d'approches nouvelles.

Plusieurs Régions ont ainsi renforcé **des dispositifs nouveaux en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi**, aux difficultés multiples, tels que Cap Avenir-Cap Métiers en Languedoc-Roussillon. D'autres acteurs, notamment certaines DIRECCTE, ont cherché avec l'IEJ à **expérimenter des actions nouvelles, voire innovantes, dédiées aux publics NEET**.

Enfin, de l'expérience de la mise en œuvre de l'IEJ, tant les autorités de gestion que les porteurs de projet ont pris conscience des spécificités de l'accompagnement du public NEET et en particulier des jeunes très éloignés de l'emploi.

Quatre types de réponse à l'IEJ :

L'évaluation fait apparaître 4 types de réponses à l'IEJ.

- « Absorption » : l'AG n'a pas vraiment de politique de l'emploi existante en direction des jeunes. Elle utilise les fonds en complément de l'existant, sur des dispositifs non dédiés aux jeunes, sans changer ses orientations stratégiques ;
- « Abondement » : c'est l'approche la plus couramment constatée (55 % des montants programmés). L'AG a déjà une politique de l'emploi des jeunes qui dépasse le cadre de l'IEJ et des fonds structurels en général. Elle abonde ses actions en direction des jeunes grâce à l'IEJ ;
- « Renforcement » : l'AG a récemment développé une nouvelle stratégie ou un nouveau programme dédié aux jeunes éloignés du marché du travail ou vulnérables. L'IEJ est l'occasion de lui donner une plus grande ampleur ;

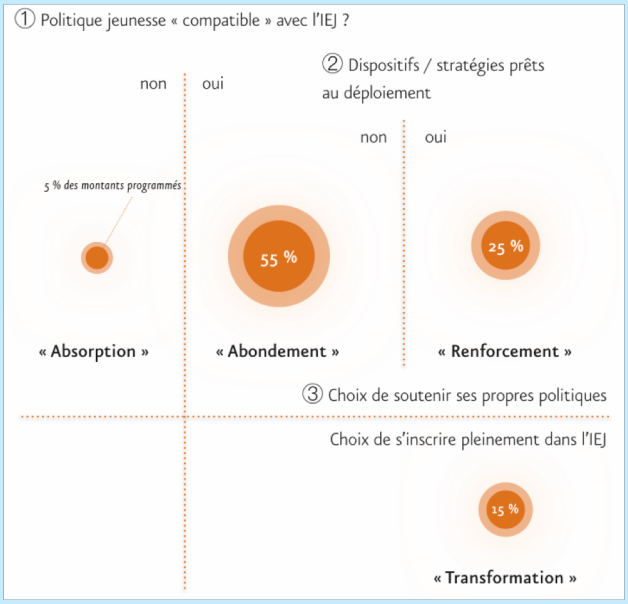

- « Transformation » : c'est l'approche la plus proche des objectifs de l'IEJ. L'AG se saisit de l'occasion pour mettre en place des actions, voire une stratégie nouvelle, portant spécifiquement sur les jeunes NEET, et cherche pour cela à s'appuyer sur des porteurs nouveaux et si possible innovants.

Que retenir ?

III. Un apport indéniable mais encore trop limité

L'offre soutenue par l'IEJ est assez similaire à celle des territoires non éligibles mais propose des actions spécifiques nouvelles

Les prémices d'une offre « d'accès aux droits » en faveur des jeunes NEET aujourd'hui exclus des dispositifs existants

L'offre proposée aux jeunes dans le cadre de l'IEJ ne diffère pas fondamentalement de celle proposée dans les territoires non éligibles où les actions phares telles que la Garantie jeunes, l'Accompagnement intensif des jeunes, le Service militaire adapté, la lutte contre le décrochage scolaire ou la formation professionnelle des jeunes chômeurs sont financées par le FSE. Ces dispositifs se portent essentiellement sur les jeunes chômeurs non qualifiés, soit pour les intégrer dans un parcours d'accompagnement ou de formation-insertion, soit pour les placer en emploi. La proéminence de ces actions dans l'IEJ explique largement le ciblage involontaire constaté sur cette catégorie de jeunes.

Dans un certain nombre de cas, l'IEJ a pu permettre aux opérateurs de renforcer leurs actions existantes, notamment les missions locales ; de toucher un plus grand nombre de jeunes, ou moins écarter ceux qui étaient plus difficiles à accompagner ; et focaliser leur offre sur les NEET et leurs besoins. En revanche, **l'offre proposée est très rarement articulée sous la forme de parcours au sein de l'IEJ** : moins de 7 % des jeunes participants ont fréquenté plusieurs dispositifs financés.

Le principal apport de l'IEJ tient à **la constitution,** essentiellement à l'initiative des DIRECCTE, **d'une offre d'« accès aux droits » diversifiée pour les jeunes NEET aujourd'hui exclus des dispositifs existants**, investissant fortement sur le repérage et la mobilisation des publics. Les actions ont notamment concerné des jeunes inactifs, mais aussi des publics au profil spécifique. Cette offre est néanmoins restée marginale en volume (cf.la figure ci-dessous) :

- Les autorités de gestion cherchant à constituer une offre nouvelle en direction des NEET ont rencontré **des difficultés à mobiliser au-delà de leurs partenaires habituels**, ce qui a affecté le nombre et la diversité des actions effectivement mises en place ;
- Ces actions nouvelles se sont retrouvées en **concurrence frontale avec les dispositifs phares** qui avaient un accès direct aux jeunes entrés dans le Service public de l'emploi. Repérer et recruter des jeunes très éloignés de l'emploi et non connus des dispositifs existants supposait de constituer de nouveaux réseaux et inventer d'autres façons de faire, or cela s'est avéré long, difficile et n'a pas toujours rencontré le succès escompté ;
- La **justification nécessaire du statut de NEET** dans les dispositifs a pu constituer une véritable barrière à l'entrée des jeunes, réduisant d'autant le volume final de jeunes accompagnés.

Dans cette offre nouvelle, seules les actions qui visaient d'emblée un sous-public bien identifié, comme les jeunes sous main de justice, n'ont pas rencontré de difficultés de recrutement.

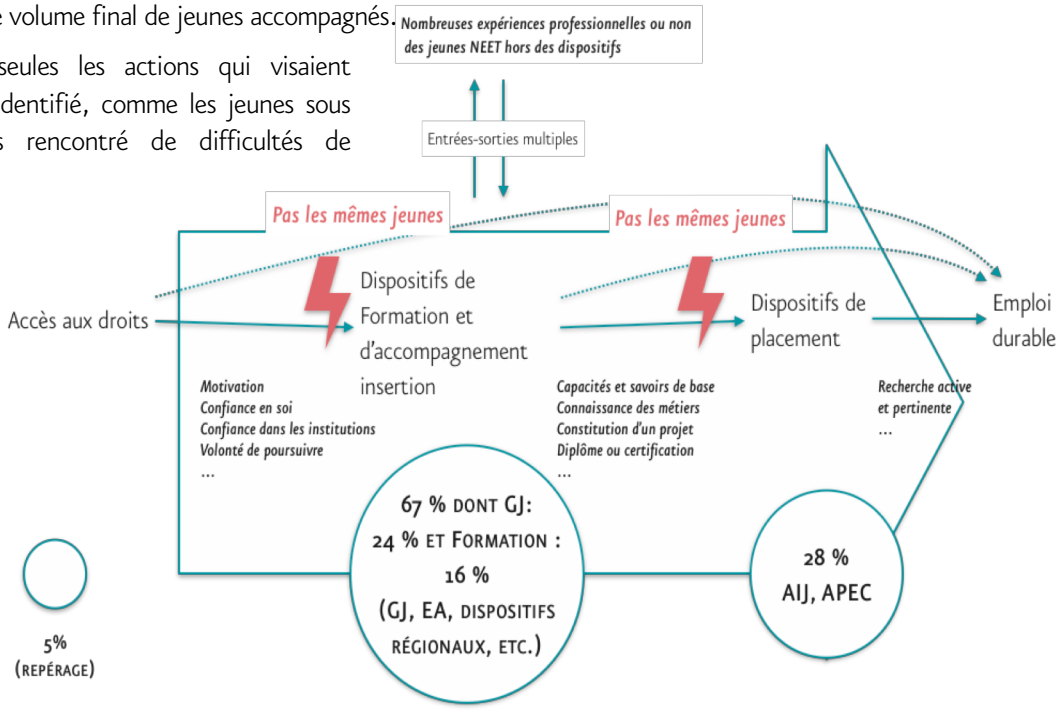

Que retenir ?

III. Les chiffres clés de l'IEJ en France

Répartition de l'enveloppe IEJ-FSE initiale 2014-2017 (en M€)

Évolution de la programmation des fonds IEJ

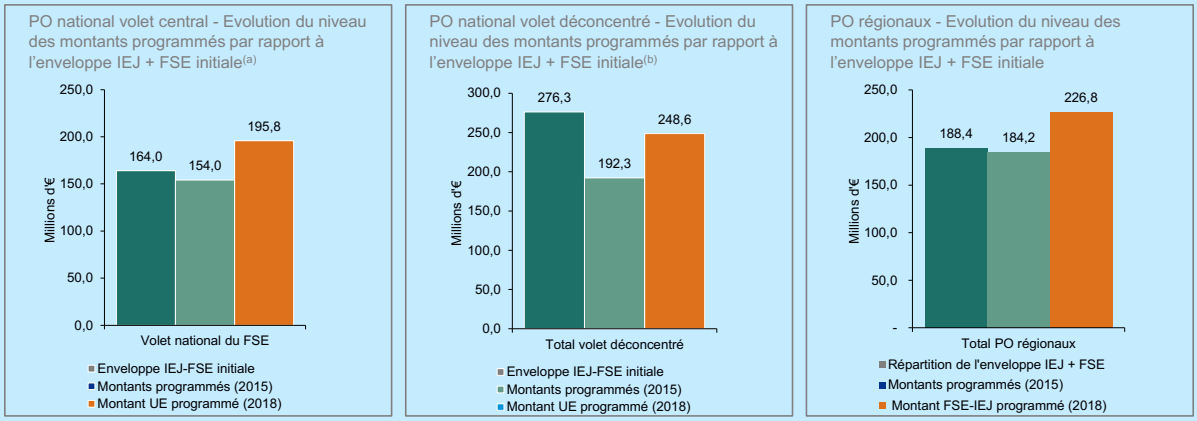

Statut des participants à l'entrée et à la sortie des opérations IEJ-FSE

	PO National		PO Régionaux
	Volet central	Volet Déconcentré	
Total participants	197 926	107 969	63 440
Situation à l'entrée	Actifs : 89,7 % Inactifs : 10,3 %	Actifs : 67,2 % Inactifs : 32,8 %	Actifs : 86 % Inactifs : 14 %
Temps moyen dans l'opération	7 mois	5 mois	4 mois
Situation à la sortie	En emploi : 34,9 % En formation : 5,8 % NEET : 59,3 %	En emploi : 29,6 % En formation : 21,9 % NEET : 48,5 %	En emploi : 18,8 % En formation : 23,8 % NEET : 57,4 %
% d'inactifs en sortie qui l'étaient à l'entrée	19 %	55 %	48 %

Les grands dispositifs du PON IEJ

	Garantie Jeunes	AIJ	Emploi d'avenir	CAP jeunes	APEC	SMA	LADOM	Décrochage scolaire
Montants UE programmés, en €	96 951 415	62 478 272	29 118 831	3 299 670	2 621 049	49 751 030	21 168 471	11 492 000
Nombre participants	89 840	97 740	3 087	617	6 648	8 026	2 373	16 014
Niveau formation en entrée *								
≤ Brevet	62,2%	35,5%	52,7%	30,6%	0,0%	63,6%	25,5%	78,2%
> Bac	3,9%	26,8%	10,6%	35,3%	96,2%	4,5%	14,9%	0,5%
Statut à la sortie **								
Emploi	23%	38%	94%	100,0%	55%	39%	30%	13%
Formation	7%	6%	1%	0,0%	5%	31%	40%	41%
NEET	70%	57%	5%	0,0%	41%	30%	30%	46%
Durée moyenne dans le dispositif (en mois)	11,1	4,5	17,8	3,4	4,6	6,3	9,8	5,3

* Principales catégories, hors n.d
** Parmi les données disponibles

Que retenir ?

III. Une sortie positive pour plus de la moitié des publics

L'efficacité des dispositifs dépend du type d'actions menées, du profil des NEET accompagnés et de l'objectif visé par les dispositifs

La situation des jeunes s'améliore-t-elle après un passage en dispositif ?

En sortie, **31 % des participants sont en emploi, 14 % en formation et 55 % sont toujours NEET**, avec une part plus importante de jeunes relevant des volets déconcentré et régional qui poursuivent une formation. Sur le PO national qui concerne plus de 80 % des participants, 6 mois après la sortie, environ 50 % des jeunes exercent un emploi et 13 % suivent une formation, un tiers demeure NEET. Le taux d'emploi à 6 mois augmente de près de 20 points de % par rapport à celui à la sortie, avec cependant de fortes disparités entre dispositifs.

Ces résultats ne préjugent pas cependant de l'efficacité des dispositifs. En effet, avec ou sans ces derniers, certains jeunes auraient retrouvé un emploi et d'autres non. Peut-on dès lors identifier, à travers des évaluations contrefactuelles, un impact propre à l'IEJ ?

Pas d'impact global, mais certains dispositifs financés efficaces

L'évaluation contrefactuelle nationale ne fait pas apparaître d'effet perceptible de l'IEJ sur le retour à l'emploi en général, sauf pour les chômeurs de longue durée[5]. Ce dernier résultat peut s'expliquer notamment par le déploiement de la Garantie jeunes dont le public est composé à plus de 40 % de chômeurs de plus de 6 mois. Par ailleurs, les jeunes des territoires IEJ sont plus souvent en sous-emploi ou en emploi non durable, amenant à s'interroger sur la capacité des dispositifs à sortir les jeunes NEET d'un cercle vicieux combinant emploi précaire, formation et retour au chômage ou en inactivité.

Qu'en est-il au niveau des dispositifs ? Les résultats dépendent du type d'action financé :

- **Les dispositifs de placement dans l'emploi (28 % des jeunes) obtiennent les meilleurs résultats à court terme** en comparaison de dispositifs plus classiques, avec un accompagnement plus léger. On peut parler d'un impact de rattrapage, c'est-à-dire permettant aux jeunes concernés de rejoindre la courbe d'accès à l'emploi des personnes de leur génération. L'apport de l'IEJ est réduit car ces dispositifs sont présents aussi dans les territoires non éligibles. Par exemple, 63 % des participants au parcours d'accompagnement renforcé de l'APEC trouvent un emploi dans le mois suivant l'accompagnement, contre 37 % des non-participants[5].
- **Les dispositifs d'accompagnement et de formation-insertion intégrés (40 %) sont très divers et présentent en conséquence des résultats hétérogènes**. Néanmoins, les actions longues et intégrées ont des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, ces formations étant pour l'avenir le meilleur rempart contre le statut de NEET. Le rôle de l'IEJ est variable selon les dispositifs, mais peut être important lorsqu'il permet de renforcer l'intensité de l'accompagnement, celle-ci semblant avoir globalement des conséquences positives sur la suite du parcours des jeunes. Par exemple, les chances d'accéder à l'emploi augmentent de 60 % (+8,5 points) pour les jeunes passés par Cap Avenir – Cap Métiers et le taux de retour en formation augmente de 95 % (+ 15 points)[5].
- **Certains dispositifs d'accompagnement (27 %) ou d'accès aux droits (5 %)** ne visent pas tant le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante, que l'ancrage dans un parcours d'insertion des jeunes souvent très éloignés de l'emploi et présentant des difficultés multiples. Ces actions que l'IEJ a contribué à faire émerger ont démontré leur pertinence en trouvant (bien que difficilement) leur public et révélé la nécessité d'un accompagnement spécifique. Leurs effets sont néanmoins plus incertains étant donné la diversité des actions et des publics concernés, mais aussi un probable report des publics les plus difficiles à accompagner vers ces structures. Ainsi, les jeunes des écoles de la 2e chance (E2C) financées par l'IEJ ont moins de chance d'être en emploi après la sortie du dispositif que dans les écoles non-financées. L'accès à l'emploi n'est pas l'objectif des E2C, mais cela témoigne sans doute de publics plus éloignés de l'emploi qu'ils ne l'étaient avant[5].

5. Source : Amnyos, Edater (2018). Évaluation nationale de l'impact de l'IEJ, approche contrefactuelle (lots n°2-4). Les évaluations contrefactuelles font l'objet de leur propre synthèse, qui revient sur les précautions méthodologiques relatives aux résultats présentés.

IV. Quelles leçons pour l'avenir ?

L'IEJ a mis en évidence l'intérêt d'une approche par les NEET pour repenser les politiques de l'emploi des jeunes en France et répondre ainsi aux besoins de tous les jeunes éloignés du marché du travail. Quelles que soient les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une offre nouvelle, quelles leçons peut-on tirer de cette tentative d'approche par les NEET à travers un instrument financier ?

1 Approche par les NEET

La DGEFP doit formaliser sa vision de l'approche par les NEET pour apporter une réelle valeur ajoutée aux politiques actuelles, aujourd'hui principalement centrées sur les jeunes chômeurs peu qualifiés et laissant de côté un pan de la population jeune non identifiée par le service public de l'emploi au sens large. Cela suppose d'informer, convaincre et former l'ensemble des acteurs de la jeunesse en France.

2 Connaissance des NEET

La priorité est de donner les moyens aux autorités de mieux appréhender le public des jeunes NEET et leurs difficultés. Bien que des études et des recherches permettent déjà de dresser les contours de cette population, celles-ci doivent être complétées sur plusieurs dimensions : où vivent les jeunes NEET ? Sur quel territoire ? Quelles sont leurs caractéristiques, leurs trajectoires, leurs motivations ? Quels sous-publics pourraient faire l'objet d'une action spécifique ?

3 Constitution de partenariats

Pour sortir les NEET du cercle vicieux de l'emploi précaire et de l'inactivité, une autre priorité des politiques menées doit être la recherche de plus de cohérence entre l'intervention des différents acteurs en partant des besoins spécifiques des jeunes mais aussi de leurs atouts. Cela repose sur le développement de partenariats pour accompagner dans la durée, et pas seulement ponctuellement, les jeunes les plus en difficulté.

4 Modalités de gestion de l'IEJ

Les modalités de gestion de l'IEJ ne doivent pas nuire à l'efficacité des actions. Les pièces justificatives à l'entrée des opérations doivent être allégées dès lors qu'il s'agit de permettre à des jeunes très éloignés de l'emploi de se ré-ancrer dans un parcours d'insertion. Plus largement, une simplification des procédures des financements européens doit permettre à tous les acteurs de se positionner sur les appels à projets.

Quadrant Conseil, KPMG (2018). Évaluation nationale de l'impact de l'IEJ, dimensions stratégiques et qualitatives. Rapport réalisé à la demande de la DGEFP.

Pour en savoir plus : www.fse.gouv.fr